



PETITE ENFANCE À GENÈVE : DONNÉES STATISTIQUES 2020

En 2020, 11'600 enfants d'âge préscolaire¹ fréquentent une structure d'accueil collectif et près de 700 enfants sont pris en charge par des accueillantes familiales de jour. L'offre d'accueil collectif dans les structures à prestations élargies représente 34 places pour 100 enfants d'âge préscolaire à l'échelle du canton.

Cette note présente les principaux résultats du relevé statistique² mené chaque année auprès de l'ensemble des structures d'accueil de la petite enfance situées sur le canton de Genève.

I. ACCUEIL COLLECTIF

PLACES OFFERTES ET NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS

Au cours des dix dernières années, l'accueil collectif³ de jeunes enfants s'est fortement développé, notamment dans les structures à prestations élargies (structures ouvertes au moins 45 heures par semaine et au moins 45 semaines par an, avec un repas de midi proposé). Entre 2010 et 2020, 28 nouvelles structures de ce type ont été créées dans le canton, passant de 82 à 110 structures. Depuis 2015, on compte en moyenne l'ouverture de trois nouvelles structures par an.

Nombre de structures d'accueil collectif

	2010	2015	2020
Prestations élargies	82	95	110
Prestations restreintes	95	99	95
Total	177	194	205

Sources: Office de l'enfance et de la jeunesse (2010) et OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance (2015 et 2020).

Le nombre de places⁴ offertes dans les structures d'accueil à prestations élargies a ainsi significativement augmenté, passant de 4'763 places en 2010 à 7'070 à la fin de l'année 2020. Cela représente plus de 2'300 places créées en 10 ans (soit +48%), et depuis 2015, quelques 220 places de plus en moyenne par an.

Nombre de places offertes dans les structures d'accueil collectif

	2010	2015	2020
Prestations élargies	4'763	5'951	7'070
Prestations restreintes	1'938	2'076	1'973

Sources: Office de l'enfance et de la jeunesse (2010) et OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance (2015 et 2020).

Cette augmentation de places s'est accompagnée d'une augmentation constante du nombre d'enfants accueillis : 8'335 en 2020 contre 5'738 en 2010.

Nombre d'enfants accueillis dans les structures d'accueil collectif

	Nb. d'enfants			Nb. d'enfants/place		
	2010	2015	2020	2010	2015	2020
Prestations élargies	5'738	7'057	8'335	1.2	1.2	1.2
Prestations restreintes	3'973	3'843	3'287	2.1	1.9	1.7

Sources: Office de l'enfance et de la jeunesse (2010) et OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance (2015 à 2020).

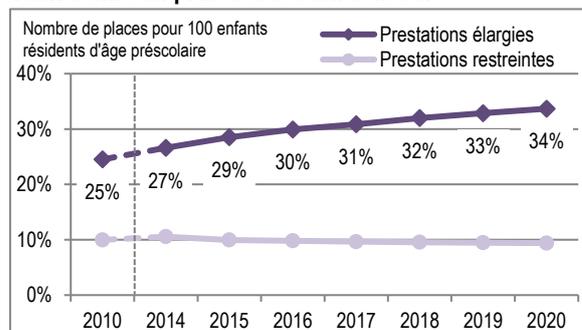
Dans les structures d'accueil à prestations restreintes, le nombre de places offertes connaît une tendance à la baisse (-103 places entre 2015 et 2020). En 2020, ce type d'accueil offre 1'973 places pour 3'287 enfants accueillis en 2020.

À noter qu'on observe une baisse du nombre d'enfants accueillis entre 2019 et 2020, très probablement en lien avec la situation sanitaire, et en particulier dans les structures à prestations restreintes. Ces dernières affichent une baisse de 200 enfants inscrits alors que le nombre de places offertes n'a que très légèrement diminué (-28). Dans les structures à prestations élargies, le nombre d'enfants inscrits a très légèrement augmenté entre 2019 et 2020 (+26) alors que l'offre en places a augmenté d'un peu plus d'une centaine de places.

TAUX D'OFFRE

À l'échelle du canton, l'offre d'accueil dans les structures à prestations élargies représente 34 places pour 100 enfants d'âge préscolaire. Ce taux progresse de manière continue depuis 2010. Quant à l'offre dans les structures à prestations restreintes, elle est stable, voire en légère baisse depuis 2014. En 2020, cette dernière représente 9,4 places pour 100 enfants d'âge préscolaire.

Taux d'offre en places d'accueil collectif



Sources: Office de l'enfance et de la jeunesse (2010) et OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance (2014 à 2020) ; OCPM (2010 à 2015) - OCSTAT (dès 2016).

SOURCES DE FINANCEMENT

Hormis la participation financière des parents⁵, les structures d'accueil de la petite enfance sont principalement subventionnées par les communes genevoises. En 2020, 87% des places offertes dans les structures d'accueil à prestations élargies, soit 6'167 places, sont subventionnées par les communes. Les places restantes sont financées soit par des institutions de droit public (5%), soit par des entreprises (3%), soit par des organisations internationales (1%) ou ne reçoivent aucune subvention (4%).

L'offre subventionnée par les communes pour ce type d'accueil représente près de 29,4 places pour 100 enfants d'âge préscolaire en 2020, contre 28,5 en 2019.

Nombre de places et taux d'offre* en places d'accueil collectif, selon les sources de financement

Prestations élargies	2019		2020	
	Nb. places	Taux d'offre	Nb. places	Taux d'offre
Communes	6'031	28.5%	6'167	29.4%
Instit. de droit public**	346	1.6%	329	1.6%
Org. internationales	74	0.4%	77	0.4%
Entreprises	222	1.0%	214	1.0%
Aucune subvention	281	1.3%	284	1.4%
Total***	6'954	32.9%	7'070	33.7%

Prestations restreintes	2019		2020	
	Nb. places	Taux d'offre	Nb. places	Taux d'offre
Communes	1'559	7.4%	1'536	7.3%
Instit. de droit public**	11	0.1%	11	0.1%
Org. internationales	80	0.4%	65	0.3%
Entreprises	-	-	-	-
Aucune subvention	352	1.7%	361	1.7%
Total***	2'001	9.5%	1'973	9.4%

* Nombre de places pour 100 enfants résidents d'âge préscolaire.

** Établissements de droit public et sociétés anonymes de droit public.

*** Le nombre de places pouvant être exprimé en décimales, le total peut légèrement différer de la somme des places.

Sources: OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance; OCSTAT.

Concernant l'offre dans les structures à prestations restreintes, plus du trois quarts des places sont subventionnées par les communes (soit 1'536 places en 2020). Pour ce type d'accueil, comme en 2019, 18% des places ne reçoivent aucune subvention.

L'offre subventionnée par les communes pour les structures à prestations restreintes est stable et représente 7,3 places pour 100 enfants d'âge préscolaire.

PERSONNEL ÉDUCATIF

À la fin de l'année 2020, on dénombre 2'958 professionnel·les⁶ en charge des enfants dans les structures d'accueil collectif de la petite enfance sur l'ensemble du canton. Le personnel des structures d'accueil à prestations élargies représente 85% des professionnel·les de la petite enfance et connaît une hausse continue de ses effectifs (+99 personnes entre 2019 et 2020), en lien avec l'augmentation de l'offre pour ce type d'accueil.

Le nombre de professionnel·les travaillant dans les structures d'accueil à prestations restreintes est, quant à lui, relativement stable.

En termes de postes ETP (équivalent temps plein), cela représente 2'019 postes dans les structures d'accueil à prestations élargies en 2020 (+77 postes depuis 2019) et 284 dans les structures d'accueil à prestations restreintes.

Personnel éducatif des structures d'accueil collectif, selon leur niveau de formation

Prestations élargies	2019	2020
Niveau tertiaire	1'497	1'515
<i>dont éducateur·trice</i>	1'450	1'500
Niveau secondaire II	893	966
<i>dont CFC d'ASE*</i>	561	639
<i>dont formation générale**</i>	228	216
Formation non achevée	29	37
Total	2'419	2'518

Prestations restreintes	2019	2020
Niveau tertiaire	277	269
<i>dont éducateur·trice</i>	262	252
Niveau secondaire II	157	145
<i>dont CFC d'ASE*</i>	73	72
<i>dont formation générale**</i>	32	33
Formation non achevée	20	26
Total	454	440

* Certificat de capacité fédéral d'assistant·e socio-éducatif·ve.

** Formation générale: par exemple École de culture générale, Collège.

Source: OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance.

La majorité du personnel éducatif des structures d'accueil collectif possède une formation de niveau tertiaire, principalement un diplôme d'éducateur·trice de l'enfance. On compte également un nombre important de personnes au bénéfice d'une formation de niveau secondaire II, avec principalement un CFC d'assistant·e socio-éducatif·ve (ASE).

En termes de fonction occupée⁷, la part des éducateurs·trices de l'enfance parmi le personnel éducatif s'élève en 2020 à 60% dans les structures d'accueil à prestations élargies. On relève par ailleurs une poursuite de la progression des auxiliaires titulaires d'un CFC d'ASE dans ces équipes : 25% en 2020 contre 24% en 2019.

Répartition du personnel éducatif des structures d'accueil collectif, selon la fonction occupée, en postes ETP

Prestations élargies	2019		2020	
	Nb.	%	Nb.	%
Éducateur·trice	1'177.2	61%	1'212.0	60%
Auxiliaire	574.4	30%	605.1	30%
<i>dont ASE</i>	459.3	24%	509.7	25%
Aide	190.3	10%	201.4	10%
Total	1'941.9	100%	2'018.5	100%

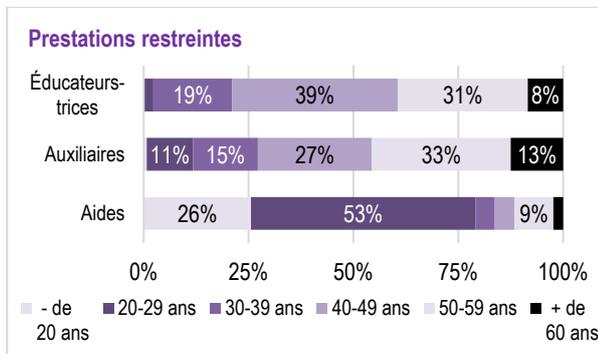
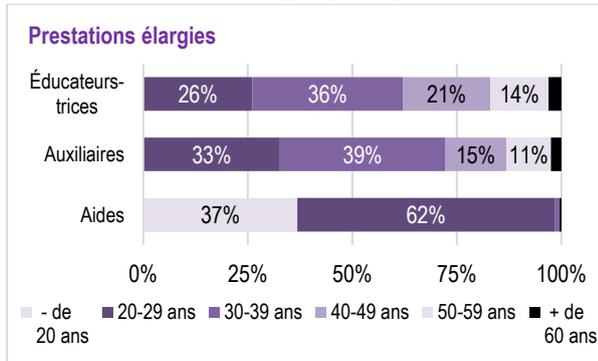
Prestations restreintes	2019		2020	
	Nb.	%	Nb.	%
Éducateur·trice	155.3	58%	163.8	58%
Auxiliaire	88.2	33%	85.5	30%
<i>dont ASE</i>	46.4	17%	48.4	17%
Aide	26.5	11%	35.0	12%
Total	270.0	100%	284.3	100%

Source: OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance.

Dans les structures d'accueil à prestations restreintes, la part d'éducateurs·trices ainsi que celle des auxiliaires ASE sont stables au cours des deux dernières années.

Concernant la répartition par âge du personnel éducatif dans les structures d'accueil à prestations élargies, près des deux tiers des éducateurs·trices ont moins de 40 ans en 2020 ; c'est également le cas de plus de 70% des auxiliaires. L'âge moyen s'élève respectivement à 37.6 ans et à 35.5 ans. La quasi-totalité des aides est âgée de moins de 30 ans.

Répartition du personnel éducatif dans les structures d'accueil collectif, selon le groupe d'âge, 2020



Source: OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance.

Dans les structures d'accueil à prestations restreintes, 80% des éducateurs·trices et près des trois quarts des auxiliaires sont âgé·e·s de 40 ans ou plus ; l'âge moyen est respectivement de 46.8 ans et 46.1 ans.

II. ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR

Dans le domaine de l'accueil familial de jour, on distingue l'accueil familial *dépendant* (accueillantes familiales de jour employées par une structure de coordination ou une crèche familiale) de l'accueil familial *indépendant* (accueillantes familiales de jour regroupées en associations ou *totalemment indépendantes*⁸).

ACCUEILLANTES FAMILIALES DE JOUR (AFJ)

Fin 2020, on dénombre sur le canton de Genève près de 370 accueillantes familiales de jour (AFJ) possédant une autorisation d'exercer délivrée par les autorités publiques.

Parmi ces accueillantes familiales de jour, 192 AFJ dites *dépendantes* sont employées par l'une des trois structures de coordination⁹ ou l'une des deux crèches familiales¹⁰ existant dans le canton. Les AFJ dites *indépendantes*, regroupées dans l'une des trois associations¹¹, sont au nombre de 70 en 2020. Enfin, on dénombre 108 AFJ *totalemment indépendantes*¹² (hors associations) exerçant dans le canton de Genève.

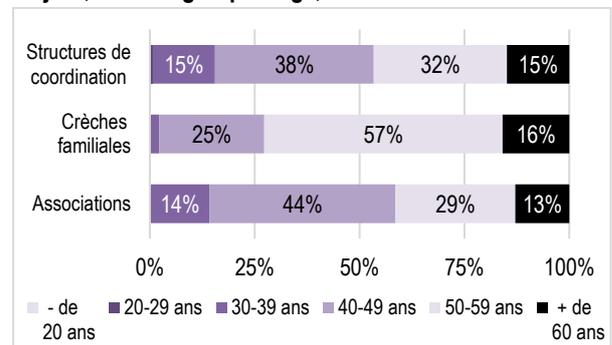
Nombre d'accueillantes familiales de jour, selon le type de structure

Accueil familial	2019	2020
dépendant	200	192
Structures de coordination	156	148
Crèches familiales	44	44
indépendant	81	70
Associations	81	70

Source: OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance.

Plus de 80% des accueillantes familiales de jour sont âgées de 40 ans et plus. Cette proportion est d'environ 85% pour les structures de coordination et les associations alors qu'elle atteint 98% au sein des crèches familiales. Les accueillantes familiales de jour de plus de 60 ans représentent entre 13% et 16% des effectifs pour ces trois types d'accueil.

Répartition du nombre des accueillantes familiales de jour, selon le groupe d'âge, 2020



Source: OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance.

PLACES OFFERTES

En 2020, l'accueil familial dépendant offre 438 places¹³ en ETP pour les enfants d'âge préscolaire, en légère baisse rapport à 2019. Cette baisse concerne à la fois les structures de coordination (-7 places) et les crèches familiales (-5 places).

Le nombre d'enfants accueillis dans les structures de coordination a diminué en 2020 (-16 par rapport à 2019) alors qu'il est relativement stable dans les crèches familiales. Ces structures accueillent respectivement 383 et 137 enfants fin 2020.

À l'échelle du canton, l'accueil familial dépendant représente une offre de 2 places pour 100 enfants résidents d'âge préscolaire.

Nombre de places* en accueil familial pour les enfants d'âge préscolaire et taux d'offre

	2019		2020	
	Nb. places	Taux d'offre	Nb. places	Taux d'offre
Accueil familial				
dépendant	450	2.1%	438	2.1%
Structures de coordination	301	1.4%	294	1.4%
Crèches familiales	149	0.7%	144	0.7%
indépendant	96	0.5%	96	0.5%
Associations	96	0.5%	96	0.5%

* Nombre de places en ETP, soit 45h par semaine.

Sources: OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance; OCSTAT.

Nombre d'enfants d'âge préscolaire accueillis dans les structures d'accueil familial

Accueil familial	2019		2020	
	Nb. enfants	Nb. enfants /place	Nb. enfants	Nb. enfants /place
dépendant	539	1.2	520	1.2
Structures de coordination	399	1.3	383	1.3
Crèches familiales	140	0.9	137	1.0
indépendant	157	1.6	182	1.9
Associations	157	1.6	182	1.9

Source: OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance.

Pour l'accueil familial indépendant, le nombre de places ETP pour les enfants d'âge préscolaire s'élève à 96 places en 2020 (stable par rapport à 2019), alors que le nombre d'AFJ indépendantes est en légère baisse. Quant au nombre d'enfants accueillis par les AFJ indépendantes, il s'élève à 182 enfants en 2020, soit 25 de plus qu'en 2019.

À l'échelle du canton, cette offre représente 0,5 places pour 100 enfants résidents d'âge préscolaire.

CONCLUSION

L'offre d'accueil préscolaire poursuit son développement, avec l'ouverture régulière de nouvelles structures d'accueil collectif à prestations élargies dans le canton. Cette tendance correspond en effet aux attentes et aux besoins des familles (cf. *Focus n°16, 21 et 22*). L'offre présente toutefois encore d'importantes différences d'une commune à l'autre (cf. *Focus n°24*).

Enfin, pour la première fois on observe, entre 2019 et 2020, une légère baisse du nombre d'enfants accueillis dans les structures d'accueil de la petite enfance, en particulier dans les structures à prestations restreintes, très probablement en lien avec la situation sanitaire que nous connaissons depuis le printemps 2020.

Alexandre Jaunin, Laure Martz

Encadré : Prise en charge des enfants à domicile¹⁴

À Genève, la structure *Mary Poppins*¹⁵ (entreprise sociale et solidaire de la Fondation Pro Juventute Genève) propose une prise en charge institutionnelle des enfants au domicile des familles. Cette prestation était également assurée, jusqu'en 2019, par le service d'accompagnement à domicile *Chaperon Rouge* de la Croix-Rouge genevoise¹⁶.

Fin 2020, on comptabilise 189 assistantes parentales, les trois quarts d'entre elles étant âgées de 40 ans et plus. Ces assistantes prennent en charge 289 enfants d'âge préscolaire au domicile des familles. On compte ainsi 250 familles réparties dans une vingtaine de communes du canton, bénéficiant de cette offre. Source: *Mary Poppins (fin 2020)*

Les assistantes parentales doivent suivre une formation de 16 semaines (dont 6 semaines de stage pratique dans une crèche). Cette formation s'adresse aux candidates en fin de droit de chômage ou bénéficiaires de l'Hospice général répondant aux critères d'éligibilité des emplois de solidarité, ainsi qu'aux prérequis définis par *Mary Poppins*. Ces emplois sont subventionnés par le département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES).

Notes

¹ Enfants âgés de moins de 4 ans révolus au 31 juillet.

² Ce relevé statistique est assuré annuellement depuis 2014 par l'OCPE/SRED et est inscrit dans le Règlement sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour (RSAPE-J 6 29.01, art. 29). Toutes les structures d'accueil collectif bénéficiant d'une autorisation d'exploitation du service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ) participent à ce relevé statistique (hormis les haltes garderies), ainsi que les structures d'accueil familial.

³ Dans le canton de Genève, on distingue deux types de structures d'accueil collectif: (i) celles à *prestations élargies*: structures ouvertes au moins 45 heures par semaine et au moins 45 semaines par an, avec un repas de midi proposé; (ii) celles à *prestations restreintes*: structures ne remplissant pas les trois conditions cumulatives précédentes.

⁴ Le nombre de places correspond à la capacité maximale d'accueil autorisée par le SASAJ. Pour les structures à prestations restreintes en 2010, le nombre de places est une moyenne entre la capacité d'accueil du matin et celle de l'après-midi; depuis 2015, il correspond au nombre de places maximum sur une demi-journée.

⁵ Pour les structures d'accueil subventionnées ou exploitées par les communes, la participation financière des parents est fixée en fonction de leur capacité économique et du nombre d'enfants à leur charge (LAPr, art. 20).

⁶ Le personnel éducatif comprend toutes les personnes exerçant une fonction éducative auprès des enfants. Ne sont pas compris le personnel administratif et technique et le personnel en formation (stagiaire, apprentis) ainsi que le personnel de direction.

⁷ Dans le canton de Genève, on distingue trois fonctions:

(i) *Éducateurs-trices*: les personnes engagées en qualité d'éducateur-trice doivent être au bénéfice d'une formation professionnelle en éducation de la petite enfance et être titulaire d'un diplôme professionnel de niveau tertiaire reconnu équivalent au diplôme décerné dans le canton de Genève (École supérieure d'éducatrices et d'éducateurs de l'enfance [ESEDE]), ou de l'attestation de qualification résultant de la procédure de reconnaissance et validation des acquis délivrée par le département (RSAPE, art. 15);

(ii) *Auxiliaires*: personnes ne disposant pas du diplôme requis mais devant être au bénéfice d'une formation de niveau secondaire II achevée. Les assistant-e-s socio-éducatif-ve-s détenant un certificat fédéral de capacité sont comptabilisés dans cette catégorie;

(iii) *Aides*: personnes devant être au bénéfice d'une formation de niveau secondaire II achevée, avec un contrat de durée limitée, et généralement en attente d'une formation dans le domaine socio-éducatif.

⁸ Les AFJ totalement indépendantes ne font pas partie du relevé statistique; cela nécessiterait un recensement individuel auprès de chaque accueillante familiale totalement indépendante.

⁹ AFJ Genève Sud-Ouest, AFJ Meyrin-Vernier-Mandement, AFJ Rhône-Sud.

¹⁰ Flottille et Pastourelle.

¹¹ Supernounou, Le Couffin et Koala.

¹² Source SASAJ.

¹³ Les AFJ ont tendance à accueillir moins d'enfants que ce qui leur est accordé par leur autorisation. Pour le relevé statistique de l'OCPE, ce sont donc les places effectivement utilisées (et non les places autorisées par le SASAJ) qui sont recensées en équivalent temps plein, soit 45 heures par semaine (en référence à la définition de l'accueil collectif à prestations élargies).

¹⁴ La prise en charge des enfants à domicile se distingue de la prise en charge hors du foyer familial notamment par le fait que celle-ci n'est pas soumise à autorisation et à surveillance (cf. *Ordonnance fédérale sur le placement d'enfants* de 1977: le placement d'enfants hors du foyer familial est soumis à autorisation et à surveillance et les personnes qui, publiquement, s'offrent à accueillir régulièrement dans leur foyer, à la journée et contre rémunération, des enfants de moins de 12 ans doivent l'annoncer à l'autorité).

¹⁵ L'offre *Mary Poppins* existe depuis 2008.

¹⁶ Le service d'accompagnement à domicile *Chaperon Rouge* a existé pendant 10 ans, de 2009 à 2019. *Chaperon Rouge* propose par ailleurs depuis 1993 un service de dépannage en urgence à domicile, principalement lorsqu'un enfant (0 à 12 ans) est malade.

Publications de l'OCPE/SRED

- Jaunin, A., Martz, L. (2021). « Petite enfance à Genève: quelle offre territoriale en 2020 ? ». *Focus n°24*, mai. Genève: OCPE/SRED.
- Jaunin, A., Martz, L. (2021). « Petite enfance à Genève: données statistiques 2020 ». *Focus n°23*, mai. Genève: OCPE/SRED.
- Jaunin, A. (2020). « Prise en charge des jeunes enfants dans le canton de Genève - Le recours au jardin d'enfants ». *Focus n°22*, décembre. Genève: OCPE/SRED.
- Jaunin, A., Martz, L. (2020). « Prise en charge des jeunes enfants dans le canton de Genève - Le recours à la crèche ». *Focus n°21*, juin. Genève: OCPE/SRED.
- Jaunin, A., Martz, L. (2020). « Petite enfance à Genève: quelle offre territoriale en 2019 ? ». *Focus n°20*, juin. Genève: OCPE/SRED.
- Jaunin, A., Martz, L. (2020). « Petite enfance à Genève: données statistiques 2019 ». *Focus n°19*, juin. Genève: OCPE/SRED.
- Jaunin, A., Valarino, I. (2019). *Le réseau intercommunal pour l'accueil familial de jour Genève Sud-Ouest. Enquête auprès des accueillantes familiales et des familles placeuses*. Genève: OCPE/SRED.
- Jaunin, A., Martz, L., (2018). « La prise en charge des jeunes enfants dans le canton de Genève en 2018 ». *Focus n°16*, décembre. Genève: OCPE/SRED.
- Benninghoff, F., Brüderlin, M., Jaunin, A. (2017). *Pratiques tarifaires des communes genevoises en matière d'accueil préscolaire. Description des pratiques tarifaires 2015/2016 et simulations des tarifs*. Canton de Genève: OCPE/SRED.
- Benninghoff, F., Jaunin, A. (2016). « Petite enfance à Genève: dépenses consacrées par les familles genevoises pour l'accueil des jeunes enfants ». *Focus n°11*, octobre. Genève: OCPE/SRED.
- Benninghoff, F., Jaunin, A. (2015). « Facteurs sociodémographiques influençant le choix d'un mode d'accueil pour les jeunes enfants ». *Focus n°7*, août. Genève: OCPE/SRED.
- Benninghoff, F., Jaunin, A. (2015). « Facteurs sociodémographiques influençant la prise en charge extra-parentale des jeunes enfants ». *Focus n°6*, août. Genève: OCPE/SRED.
- Benninghoff, F., Jaunin, A. (2015). « Accueil des jeunes enfants et horaires de travail des parents ». *Focus n°3*, janvier. Genève: OCPE/SRED.
- Benninghoff, F., Jaunin, A. (2014). « Accueil des jeunes enfants: disparités géographiques dans le canton de Genève ». *Focus n°2*, novembre. Genève: OCPE/SRED.
- Benninghoff, F., Jaunin, A. (2014). « Accueil des jeunes enfants: premiers résultats de l'enquête auprès des familles genevoises ». *Focus n°1*, octobre. Genève: OCPE/SRED.